

## ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

## Hors du Département.

Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. **PAUL GODET**, imprimeur, place du Marché-Noir.

## On s'abonne

Chez tous les Libraires.

## ADMINISTRATION.

Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir.

### Bulletin politique.

Comme nous le pressentions, de cette lutte engagée entre des jouteurs assurément considérables, sont sorties des émotions diverses et les satisfactions d'une curiosité plus ou moins sérieuse. Mais, en fait de résultat pratique, en sommes-nous plus ou moins avancés ? Un ordre du jour qui consacre un principe essentiellement élémentaire, à savoir que nul ne devait échapper à la responsabilité qu'il a encourue, hommes du 4 septembre ou du gouvernement de l'Empire. Et il fallait, pour cela, l'éloquence de M. Rouher et la parole entraînant de M. d'Audiffret, et les invectives assez peu parlementaires et même le consentement de M. Gambetta.

Quant à la moralité de ces débats orageux, c'est ce qui reste de plus clair et de plus strictement pratique. M. de Bismarck et les ennemis de la France peuvent se réjouir en voyant une Assemblée s'épuiser en d'aussi lamentables et stériles débats, convaincus qu'avec un tel emploi de nos lumières et de nos forces, la renaissance et la reconstitution de notre cher pays sont pour longtemps ajournés. — Eh ! quoi, voilà donc où nous en sommes à un an de nos infortunes et de nos malheurs ! Les accusations ne sont pas terminées et la justice est encore suspendue. Il y a encore des généraux à juger. Et toutes ces satisfactions, par lesquelles il aurait fallu commencer, font attendre la réorganisation de l'armée et les mesures si pressantes et si nécessaires à notre reconstitution.

Toutefois, nous sommes heureux de le reconnaître, un homme s'est levé pour soulager les âmes françaises, après ces tumultes sans fruit et ces récriminations passionnées, par un appel vraiment patriotique et des inspirations puisées dans un cœur français et chrétien. Pour nous, c'est bien là la vraie morale de ces journées orageuses. Nous en prenons *in-extenso* le compte-rendu au *Journal officiel*. Nos lecteurs en pourront juger par eux-mêmes.

M. DE BELCASTEL. Messieurs... (La clôture ! la clôture !) Messieurs, je ne vous demande que cinq minutes.

Je n'ai pas le goût des récriminations contre les hommes et les régimes tombés ; j'estime qu'elles n'ajoutent rien à l'honneur du pays, toujours solidaire à quelque degré, qu'on le veuille ou non, devant l'étranger et devant l'histoire, du gouvernement qu'il a subi. (Très-bien ! très-bien !)

Mais puisque les hommes, personnification de ces régimes, se relèvent devant vous, sans avouer ni une faute ni une erreur ; puisqu'ils discutent et rabaisent dans des questions misérables de détail la responsabilité redoutable qui leur incombe, c'est notre droit d'élargir le débat ; c'est notre devoir de dire au pays qui pourrait se mépren-

dre à de si étroites discussions, et à ces hommes qui sont là pour répondre, nos vrais et sérieux griefs contre ces pouvoirs d'hier, ambitieux incorrigibles de l'avenir.

Non, messieurs, ce ne sont pas quelques marchés douteux, condamnables sans doute, mais auxquels peu d'entre vous songeraient, s'ils nous avaient conduits à la victoire... (C'est vrai ! c'est vrai !) ce ne sont pas ces marchés qui feront la honte ou la gloire impériale. C'est bien autre chose vraiment que nous reprochons à l'Empire.

Le vice ineffaçable de son origine, la représentation nationale violée, emprisonnée.. (Très-bien ! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs), l'affront de la dictature infligée au peuple français pendant de trop longues années... (Très-bien !), l'équilibre européen, la liberté des consciences catholiques profondément troublées.... (Rumeurs sur quelques bancs à gauche. — Vif assentiment à droite et au centre) par des attentats dont il fut complice envers le Saint-Siège ; les ravages de ce régime dans l'ordre moral ; la démoralisation continue qu'il opérât dans les caractères et dans les âmes en même temps qu'il élevait les pierres de nos cités... (Très-bien ! très-bien !) les expéditions lointaines, coûteuses, stériles ; enfin, une guerre follement déclarée, conduite avec ineptie, flétrie à Sedan par des humiliations que nos aïeux ne connaissaient pas... (C'est vrai ! c'est vrai ! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs), cette guerre couronnée par le stigmate d'une troisième invasion et par l'Alsace perdue. (Mouvement. — Très-bien ! très-bien !)

Voilà le bilan de l'Empire ; voilà ce que M. Rouher aurait dû défendre et ce qu'il aurait défendu s'il avait pu le faire. (Très-bien ! très-bien !)

Ces choses, j'ai le droit de les dire, car lorsque ce pouvoir était debout, dans mon obscurité, nul ne peignait sous des couleurs plus sombres les catastrophes qu'il nous préparait.

Quant à M. Gambetta...

A droite et au centre. — Ah ! ah ! Écoutez ! écoutez !

M. DE BELCASTEL... cet autre César... (Rumeurs sur quelques bancs à gauche. — Applaudissements à droite et au centre.)

Messieurs, permettez-moi ce mot, car il est des Césars de toutes les tailles, et ces régimes d'aventure ne s'accordent qu'en un seul point, celui de nous donner des maîtres. (C'est cela ! — Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Quant à M. Gambetta et aux hommes du 4 septembre, je leur dirai qu'il y a deux crimes de lèse-nation dont ils ne se laveront jamais... (Rumeurs à gauche.)

A droite et au centre. — Laissez donc parler ! — Faites silence !

M. DE BELCASTEL. — Le premier, c'est de n'avoir pas, au lendemain du pouvoir emporté d'assaut, convoqué une Assemblée

nationale française, pour lui remettre le soin des destinées du pays... (Applaudissements prolongés à droite et au centre), d'avoir conçu l'orgueil, insensé dans la crise formidable que nous traversons, de vouloir sauver le pays à soi tout seul, par ses propres lumières... (Très-bien ! très-bien !) et par une inconséquence inouïe, d'avoir étouffé ainsi le génie de la France, au moment où, dans des phrases fameuses, on affectait de l'invoquer... (Nouveaux applaudissements à droite et au centre.)

Le second, c'est d'avoir donné au gouvernement qu'ils fondaient le nom de République, illégitime tant que la France ne la consacrait pas... (Rires à gauche. — Assentiment au centre et à droite.) et certes, le nom de gouvernement de la défense nationale était assez beau et assez grand pour s'en contenter et le garder... (Nouvel assentiment à droite) ; c'est, dis-je, d'avoir donné à ce gouvernement le nom de République, sans mandat de la France. De telle sorte, messieurs, qu'il est arrivé ceci : — loin de moi la pensée d'accuser les intentions au point de dire qu'on a fait le mal sciemment, — on s'est conduit, en fait, comme si la devise était : « Périssent la fortune française plutôt que la République ! » (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à droite et au centre.)

La fortune française ne périra pas, messieurs, elle ne périra pas parce qu'elle est entre vos mains ; mais elle a subi, vous le savez, un immense revers, et si la Lorraine, après l'Alsace, a été perdue, le coupable vous le connaissez, c'est le 4 septembre !... (Vives dénégations à gauche, auxquelles répondent de vives marques d'assentiment à droite et au centre.)

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEMULON. — C'est M. Thiers lui-même qui l'a dit !

M. LEPERE. — Demandez à l'Alsace, qui a nommé M. Gambetta son député !

M. DE BELCASTEL. — Une moralité, messieurs, est à tirer de cet étrange drame, et la voici : Aucun gouvernement révolutionnaire n'a porté bonheur à la France ! (Rumeurs à gauche.) Non, messieurs, aucun et jamais ! (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

(En descendant de la tribune, l'orateur est félicité par un grand nombre de ses collègues.)

Comme complément à la joute oratoire qui nous occupe depuis trois jours, nous croyons devoir donner les explications échangées entre un brave et loyal général et M. Gambetta, terminées par une réflexion de M. Haentgens très-peu flatteuse pour notre honneur national.

Séance du 23 mai 1872.

A deux heures un quart, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu par l'un de MM. les secrétaires.

M. le général Loysel a la parole sur le procès-verbal.

M. le général Loysel rectifie d'abord une assertion de M. le duc d'Audiffret-Pasquier relative à des agents concluant les marchés, et qui sont considérés comme étant les mêmes après le 4 septembre qu'auparavant. M. le commandant Mathieu a adressé au général une dépêche pour rectifier une assertion qui le touche à cet égard.

Il n'est pas toujours facile, ajoute M. le général Loysel, de modérer ses paroles dans une discussion passionnée. Je regrette toutefois les paroles prononcées à l'égard de l'empereur Maximilien. J'ai occupé auprès de lui une situation dont je m'honore ; je rendais en même temps service à mon pays, et je sais combien l'empereur Maximilien méritait d'être apprécié. Je sais combien il était infatigable, combien il était animé d'un libéralisme véritable. Il avait la noble ambition de vouloir, dans le pays qu'il avait adopté, substituer la solidité d'un gouvernement honnête à des pouvoirs éphémères et qui mentaient à leur titre.

Une voix à gauche. — C'est une des vic-  
times de l'Empire.

M. LE GÉNÉRAL LOYSEL. — C'est un devoir que je remplis envers un prince qui, par l'élevation de son caractère, par sa loyauté et tous ses autres mérites, est digne de toute notre sympathie, en dehors même de celle que doivent lui attirer ses malheurs et l'héroïsme de sa fin. Très-bien ! très-bien !

Un autre sentiment m'a dominé, et je suis sûr qu'il sera partagé par l'Assemblée : c'est le respect que doit nous inspirer la douloureuse situation d'une princesse française d'origine et de cœur, dont la haute intelligence n'a pu résister aux terribles angoisses de la femme et à l'écroulement de cet édifice auquel elle avait aussi, elle, consacré toutes ses forces. (Vive approbation.)

M. GAMBETTA. — Les paroles que vient de prononcer l'honorable général Loysel ne sauraient être de ma part l'objet d'aucune protestation. Dans cette énumération que j'ai faite des victimes du second Empire au Mexique, j'ai voulu dire seulement que Maximilien, comme les autres personnes que j'ai citées, a été victime de la politique aventureuse du dernier Empire. Et puisqu'il a été question de la princesse Charlotte, c'est encore une victime dont vous devez demander compte à la duplicité et à l'esprit d'aventure du second Empire. (Approbation à gauche.)

M. HAENTGENS. — Il faut conclure de tout cela qu'il y a eu en France sept millions et demi de gredins ou d'idiots qui ont voté pour l'Empire lors du plébiscite de 1870. (Vives exclamations à gauche.)

Le procès-verbal est adopté.

## LA SÉANCE DU 22 MAI.

Nous continuons à puiser dans la presse quelques détails et appréciations empruntés aux différentes nuances politiques, sur cette joute oratoire se tenant toujours à la hauteur d'un événement parlementaire. Notons en passant que c'était le discours de M. Thiers qui devait être le plus riche en effets émouvants, graves et pratiques. Malheureusement, il a gardé sagement un silence que nous ne regrettons point.

### LA FRANCE NOUVELLE.

Nous recevons à l'instant le compte-rendu de la séance d'hier. L'Assemblée a adopté, à l'unanimité de 694 votants, un ordre du jour motivé exprimant « la confiance de la Chambre dans ses commissions et sa résolution de poursuivre et d'atteindre toutes les responsabilités avant et après le 4 septembre. »

La discussion qui a précédé ce vote significatif a été des plus intéressantes. On en lira le compte-rendu plus loin. Signalons seulement la réplique de M. d'Audiffret-Pasquier et les paroles pleines de patriotisme adressées par M. de Belcastel à M. Gambetta, qui n'a pas eu plus de succès en défendant le 4 Septembre que M. Rouher en défendant l'Empire.

M. Rouher, arrivé à deux heures, tenant sous le bras un énorme dossier, a causé successivement avec MM. Dussaussoy, député du Pas-de-Calais; Levert, ex-préfet des Bouches-du-Rhône, également député du Pas-de-Calais; Essasseriaux, député de la Charente-Inférieure; Gavini, député de la Corse; le baron Vast-Vimeux, député de la Charente-Inférieure; l'amiral La Roncière Le Noury et très-longtemps avec M. Buffet.

Les honneurs de la séance ont été pour M. d'Audiffret-Pasquier. M. Gambetta a dit seulement quelques mots. Il lui fallait parler des marchés passés sous sa dictature et par ses ordres, et évidemment il n'était pas à son aise. Aussi s'est-il contenté de quelques injures grossières qui eussent été de mise dans un club de Belleville, mais qui étaient tout-à-fait déplacées à la Chambre.

M. Rouher a été faible dans sa réplique, et au lieu de défendre l'Empire, s'est jeté sur le gouvernement du 4 Septembre. M. de Belcastel, traduisant les sentiments de la majorité de la Chambre, a dit avec beaucoup de bon sens, que les folies du gouvernement républicain n'excusaient point les folies de l'Empire, et que la justice exigeait qu'elles fussent condamnées les unes et les autres. C'est ce que la Chambre a fait.

Le discours de M. d'Audiffret, débité d'une voix entraînant, semble, au premier abord, un véritable chef-d'œuvre. Il a produit sur la Chambre un effet indescriptible.

### PARIS-JOURNAL.

Nous sortons à sept heures et demie de la séance la plus violente et la plus passionnée qu'aient jamais enregistrées les annales parlementaires. Aujourd'hui se sont déchainés de toutes parts les sentiments les plus haineux. Se peut-il que dans une Chambre française des hommes se soient, ou par leurs discours, ou par leur attitude, ou par leur approbation, ou par leur absence, livrés à une aussi déplorable exhibition de rancunes, de fureur et de parti-pris politiques?

M. d'Audiffret a fait un discours fort remarquable, il a surpassé notre attente; mais, nous le répétons, la victoire de sentiment qu'il a remportée lui était très-facile.

Dans toute sa réfutation du discours de M. Rouher, l'orateur a parlé fort vite, d'une façon un peu ambiguë, insistant peu sur les arguments qu'il évoquait, et cherchant bien plus à accuser l'Empire qu'à défendre son propre rapport.

M. d'Audiffret-Pasquier a même soutenu le 4 septembre; que dis-je? il l'a défendu — ce qui lui a valu les continuel suffrages de la gauche — avec des restrictions, ce qui lui a rallié à plusieurs reprises les plus farouches de la droite.

M. d'Audiffret-Pasquier est un habile homme. Sûr de son auditoire, après l'avoir conquis par des concessions aux uns et aux autres, il s'est acharné sur M. Rouher, fouillant sa vie et son passé; sur l'Empire, dont il a énuméré toutes les fautes et toutes les erreurs, rappelant toutes les entreprises du régime impérial: la guerre du Mexique, les spéculations scandaleuses des dix-huit dernières années, les marchés faits avec MM. Godillot et Dusautoy, les lits militaires, etc., etc. Toute cette partie du discours de M. Pasquier émeut moins l'Assemblée. On attendait une réplique plus directe à l'interpellation de M. Rouher.

A peine entendons-nous sur ce point quelques applaudissements éparpillés à gauche. La droite est toujours muette. Quant à M. Rouher, assis à son banc à côté de M. Galloni d'Istria, il est impassible; aucun geste, aucune interruption ne trahit un seul instant ses secrètes pensées.

Enfin, M. d'Audiffret aborde le point capital du débat, la question des arsenaux. Il déclare à son tour qu'il a dit la vérité en ne portant à pas plus de deux mille les canons disponibles au 1<sup>er</sup> juillet 1870. Un cri de triomphe s'élève à gauche.

Même, M. le duc Pasquier fait-il la part large. C'est à peine s'il y avait deux mille canons en état, et quant à ce chiffre de 10,000 si pompeusement proclamé par M. Rouher, est-il applicable à ces tubes de bronze sans roues, sans affûts, sans caissons, qu'on a dû laisser dans les magasins, faute de pouvoir s'en servir? M. Pasquier montre les documents qui prouvent pour lui la véracité de ce qu'il dit. L'Assemblée les accueille avec un torrent de bravos. M. Pasquier, enivré, se sentant soutenu, lit alors une série de dépêches électriques échangées pendant les premiers mois de la guerre, et dévoilant en termes navrants le dénûment des troupes, le manque de munitions, le mauvais état des armes et la pénurie de cartouches.

Quand il cite la dépêche de M. le général Vinoy, souhaitant de ne pas rencontrer l'ennemi pendant sa retraite, parce qu'il n'aurait pas eu de munitions pour se défendre, des grognements plutôt de joie que de colère partent des bancs de la gauche. A droite, on est muet, tant on sent qu'en présence de pareils souvenirs le devoir est de se taire et de dévorer silencieusement une douleur et un affront.

Ici M. d'Audiffret s'élève à une grande hauteur oratoire.

Oh! M. Pasquier a rempli son devoir envers sa passion avec une merveilleuse habileté, avec une animosité sans égale, avec un emportement digne des fameuses déclamations de Camille. Rachel seule était capable avec M. le duc Pasquier, aujourd'hui, de débiter sans perdre haleine un aussi terrible réquisitoire!

Epigrammes au ministre au cœur léger, attaque directe et en plein cœur à M. Rouher, homme politique, ministre, président du Sénat, démoralisation générale, décadence du courage et de l'esprit, crimes de

dix-huit années, désordres et honteuses spéculations, guerre d'aventure, désastres prévus, forcés, pour finir par le cri du cœur, préparé d'avance et dit en latin, avec un geste à la Talma:

*Vare, redde meas legiones!*

Cette fois tout le monde applaudit. Nous n'affirmons pas que tout le monde ait compris.

Puis, sans laisser refroidir cet enthousiasme cicéronique, le duc Pasquier termine son plaidoyer par un éloge de M. Thiers, assez froidement accueilli, de son dévouement et de son génie, et par une prière à Dieu d'épargner à la France, désormais, les hommes providentiels comme Napoléon III.

Cette prière est soutenue par mille mains qui applaudissent l'orateur et lui servent d'arc de triomphe pour le ramener à sa place, M. d'Audiffret se laisse faire modestement.

M. Rouher a affirmé une fois de plus que les chiffres relatifs aux arsenaux, et qu'il avait annoncés dans son discours, étaient absolument exacts. Il a lu à son tour un document formel, et plus il affirmait, plus la gauche, avec des murmures, semblait contester la parole de M. Rouher.

C'est avec des yeux pleins de larmes, la poitrine oppressée, la voix émue, que M. Rouher a terminé son discours, en attestant son dévouement et son patriotisme. Ces dernières paroles, parties d'une conscience froissée, d'un orgueil humilié, d'un cœur qui souffre, ont provoqué une attitude presque sympathique à droite tandis que la gauche ricanant, interrompant, prononçant des *oh!* ironiques ou des *allons donc* sceptiques, faisait pâlir l'orateur et indignait la grande majorité de l'Assemblée contre le mauvais goût, la cruauté inutile et la lâcheté d'une minime fraction d'elle-même.

### L'UNIVERS.

Il faut être juste. M. le duc d'Audiffret-Pasquier a fait hier un réquisitoire très-nourri, très-amer et très-éloquent contre l'Empire et M. Rouher personnellement. Il s'est donné pleinement le succès facile de l'écraser devant une Assemblée qui partageait ses sentiments. Il a très-justement flétri les idées révolutionnaires que l'Empire a semées en jetant partout la démoralisation. Mais s'il avait le dessein de répondre au discours de M. Rouher, nous devons reconnaître qu'il ne l'a pas fait. Non, les arguments produits la veille par l'ancien ministre d'Etat n'ont pas été ébranlés. M. Rouher a pu le constater lorsque, reprenant cette partie de sa réponse, il a demandé si, oui ou non, on l'avait rétorqué, si, oui ou non, les chiffres énoncés par lui n'étaient pas vérifiés. M. d'Audiffret n'a pu dire non. Et sur ce point il a passé condamnation.

Il n'a pas réussi non plus à persuader la Chambre quand, par une contradiction singulière, au moment où il venait de jeter à Napoléon III, l'homme providentiel, toutes ses malédictions, il s'est retourné, les mains pleines d'éloges, vers M. Thiers, dont il a fait un autre homme nécessaire et providentiel. Les murmures de la droite ont souligné cette nouvelle sorte de courtoisie peu différente de celle que l'honorable duc venait à l'instant de reprocher à M. Rouher. Nous ne savons pas non plus si la panacée libérale que M. d'Audiffret-Pasquier a placée en regard des désastres accumulés par l'Empire comme le remède souverain à tous nos maux, inspire à toute la Chambre la confiance que lui donne son avocat. Ce qui nous a frappé, c'est que la gauche extrême a presque seule et le plus ardemment ap-

plaudi ces compliments et ces théories, qui laissaient très-froids la plupart de nos représentants.

Pour répondre aux attaques personnelles de M. d'Audiffret, M. Rouher devait se sentir, et il s'est déclaré mal à l'aise. D'ailleurs il semblait encore plus fatigué que la veille, et n'avait plus seulement hier à lutter contre une apathie calculée, mais contre une hostilité déclarée, persistante et bien résolue à ne tenir compte d'aucun essai de justification. Aussi l'orateur ne s'est-il pas obstiné à heurter ces obstacles invincibles, et après avoir longuement réfuté tout ce qui touchait à la question des marchés, après avoir habilement jeté le brandon entre ces deux catégories d'adversaires par ses attaques contre le 4 septembre, il a dû quitter la partie, fier encore et la tête haute, sous le flot des injures, mais en dépit de son dédain qui se raidissait, abîmé, roulé, vaincu.

C'est le moment que le courageux Gambetta a jugé propice pour intervenir en tré-pignant à son tour sur l'Empire terrassé. Sa tactique, pareille du reste à celle de M. Rouher, était de dresser sa cause sur les ruines de ce trône détesté; mais l'Assemblée n'a pas pris le change, et dès le début des violences grossières qui ont marqué cette harangue d'un quart d'heure, elle lui a fait entendre qu'accusé lui-même, il n'avait aucun titre à se poser en juge, bien plus en triomphateur. Déjà elle avait fait taire sous les mêmes manifestations la parole abhorrée du plus décrié des Quatre-Septembriseurs, de ce Jules Favre qui osait élever la voix pour parler de devoir. A ce moment, M. Rouher, se sentant soutenu par l'Assemblée, eut un geste véritablement superbe. Se redressant, et d'un ton où l'on sentait se mêler l'amertume et le dédain: « Vous, M. Jules Favre, vous parlez de devoir! s'est-il écrié. Vous êtes le seul à qui je refuserai toujours le droit de l'invoquer contre moi. »

Après ces passions, ces tumultes, ces récriminations sans justice et sans fruit, on attendait une parole qui soulevât les cœurs et soulageât les âmes d'un spectacle attristant. M. de Belcastel a pleinement justifié cette attente. Son discours, éclatant avec éloquence au milieu de la Chambre redevenue attentive, lui a communiqué soudain une émotion virile, qui fait le plus grand honneur au talent de l'orateur, mais surtout sa conscience d'honnête homme et à sa foi de chrétien. « Voilà un homme! » Cette parole que nous avons entendue, dans notre tribune de journalistes, était dite par des hommes qui étaient bien loin de sentir à l'unisson du fervent catholique, qui venait enfin parler de la mission de la France et du secours de Dieu! Mais cette sereine impartialité, cette hauteur de vues et, pour tout dire, cette foi vivante qui animait l'orateur, donnait à sa voix, à son attitude et à ses idées une force sympathique qui enlevait les applaudissements. Ils ont été pour ainsi dire unanimes. Et c'est la grande consolation et le grand profit que pourront retirer l'Assemblée et la France de ces tristes journées, où il n'avait été parlé que de nos désastres par des hommes qui n'avaient pu fournir un seul conseil pour nous en relever.

Auguste Roussel.

### ÉVÈNEMENTS D'ESPAGNE.

On nous écrit de Genève, le 22 mai:

Nous recevons des détails sur les affaires d'Elgueta et d'Onate. A Onate, Amilivia eut affaire non-seulement à des miquelets, mais encore aux chasseurs de Mendigorria. La victoire des nôtres fut complète. Le même jour, le général Letona était battu à Elgueta.

Forcé à une retraite de plus de 30 kilomètres, il vint, en passant par Vergara, se replier jusqu'à Onate. Amilivia, qui avec ses seules troupes du Guipuzcoa, victorieuses la veille, ne pouvait faire tête à une division tout entière, abandonna judicieusement Onate, dont la possession n'offrait aucune importance, ce bourg étant situé au pied de la montagne d'Aizgorri.

Vous voyez, par ce qui précède, combien il est absurde de représenter comme une victoire ce qui n'est qu'un épisode de la retraite précipitée de Letona. Pendant ce temps, nos troupes ne restaient pas inactives en Biscaye. Les détails ne nous arrivant pas aujourd'hui de cette province par une voie officielle, nous nous abstenons de vous les transmettre, car nous ne voulons vous signaler que des faits dont nous ayons pu contrôler l'exactitude. Il n'est pas douteux cependant que le plan de campagne du maréchal Serrano n'ait dû forcément être modifié ; à l'heure qu'il est, ses projets ne semblent même pas arrêtés, et il transporte son quartier général d'un point à un autre, montrant ainsi le découpsu de ses opérations.

Reportez-vous aux correspondances des journaux de différentes nuances, vous y verrez, à travers l'esprit de parti, la confirmation de tout ce que nous avançons. L'Agence Havas, avec sa véracité ordinaire, nous signale journellement la soumission des partisans de Charles VII ; aujourd'hui elle annonce, comme primeur, la dissolution de la bande d'Amilivia et celle de la junte de Biscaye.

Il devient puéril de démentir de telles assertions. Nous en laissons désormais le soin à cette agence elle-même.

Elle croit sans doute qu'aucun de ses lecteurs n'a une carte d'Espagne sous les yeux.

Des soldats d'Amédée cantonnés à Irun, questionnés par des gens du pays sur les événements de Navarre pendant ces derniers jours, ont déclaré qu'il leur était défendu, sous peine de mort, d'en rien dire. Le gouvernement ne cacherait pas avec un tel soin des nouvelles qui lui seraient favorables.

D'après des renseignements d'une authenticité irrécusable, deux escadrons de cavalerie et une partie du régiment de Luchana ont passé aux carlistes. Ceux-ci ont en leur pouvoir 2,000 prisonniers, des canons, des fusils, bagages, etc. Le découragement gagne dans les troupes de Serrano.

## LA LOI MILITAIRE.

M. Chevandier a fait distribuer un certain nombre d'amendements à la loi sur le recrutement de l'armée, ajournée à lundi prochain.

Voici les amendements de M. Chevandier :

### Art. 48.

Seront ajournés deux années de suite (au lieu de : peuvent être ajournés) à un nouvel examen les jeunes gens qui, au moment de la réunion du conseil de révision sont reconnus d'une complexion trop faible pour un service armé, ou pour un des services auxiliaires.

La condition de taille est supprimée.

Intercaler entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> paragraphe la disposition suivante :

Ceux qui seront retenus pour les services auxiliaires, soit parce qu'ils n'ont pas la taille d'un mètre cinquante-quatre centimètres, soit pour faiblesse de constitution, seront chaque année l'objet d'un nouvel examen devant le conseil de révision du lieu où ils tiendront garnison.

Le conseil décidera :

Ou leur maintien dans l'un des services auxiliaires ;

Ou leur translation dans le service armé ;  
Ou leur mise à la réforme.

Retrancher le 3<sup>e</sup> paragraphe.

### Art. 49.

Faire des paragraphes 4, 5 et 6 un article spécial (art. 20.) ainsi conçu :

Sont dispensés du service de la réserve de l'armée active et des services subséquents :

1<sup>o</sup> Les membres et novices, etc. ;

2<sup>o</sup> Les jeunes gens qui se trouvent dans les cas, etc. ;

3<sup>o</sup> Les élèves, etc.

Sous les conditions qu'ils seront assujettis aux services ci-dessus énoncés, s'ils quittent les études ou la carrière en vue desquelles ils auront été dispensés.

Supprimer les articles 20, 23, 24 et 25 du projet de la commission.

Art. 28 (sur la composition du conseil de révision).

Y ajouter : Un médecin militaire étranger aux corps qui tiennent garnison dans le département.

4<sup>e</sup> paragraphe :

Le conseil de révision se transporte dans tous les cantons, sauf le cas d'extrême urgence, auquel le préfet peut réunir dans le même lieu plusieurs cantons pour les opérations du conseil.

### Art. 37.

Tout Français qui n'est pas déclaré impropre au service militaire fait partie :

De l'armée active pendant trois ans (au lieu de cinq).

De la réserve de l'armée active pendant six ans (au lieu de quatre).

Le reste comme au projet.

### Art. 44.

Après un an de service, les jeunes soldats de la même classe sont renvoyés, part quart, en congé renouvelable.

Ces congés sont délivrés par le ministre, tous les six mois, aux soldats qui se sont le plus signalés par leur bonne conduite et leur instruction militaire.

Ils ne peuvent être rappelés que par un décret.

Ils sont, par un règlement du ministre, soumis à des revues et à des exercices.

### Art. 42. — 43.

Supprimés.

### Art. 45.

Après deux ans d'incorporation dans la réserve de l'armée active, les hommes pourront se marier sans autorisation.

### Art. 48.

La durée de l'engagement volontaire est de trois ans.

Les engagés jouissent des bénéfices de l'article 44.

### Art 54.

§ 1. Les jeunes gens qui ont obtenu des diplômes soit de bachelier ès-lettres, soit de bachelier ès-sciences ; ceux qui, « pour obtenir le titre d'officier de santé ou de pharmacien de seconde classe, » ont commencé leurs études dans les Facultés de l'Université et y prennent des inscriptions ; ceux qui sont l'objet des paragraphes 4, 5 et 6 de l'art 49 de la commission ;

Ceux qui font partie de l'Ecole centrale, etc., sont admis, dès leur dix-septième année, à contracter un engagement de trois ans. Suivant leur complexion ou leur taille, ils seront rangés dans le service armé ou dans l'un des services auxiliaires.

Ils seront versés dans les bataillons de dé-

pôt, qui devront tenir garnison dans les villes où ces jeunes gens pourront continuer leurs études.

Ceux qui auront six mois de services seront versés dans les bataillons de guerre, si la guerre éclate.

Ces jeunes gens jouiront des bénéfices de l'article 44.

### Art. 56.

Suppression du premier paragraphe du projet de la commission ainsi rédigé : L'engagé volontaire d'un an est habillé, monté, équipé et entretenu à ses frais.

Suppression des articles 57, 58, 59.

Article additionnel destiné à prendre place après l'art. 75.

La suppression des §§ 4, 5 et 6 de l'art. 49, et celle de l'art. 20, ne seront effectives qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875.

On ne compte déjà pas moins de quinze amendements à la loi militaire.

Plusieurs députés de la gauche demandent le droit de vote sous les drapeaux, malgré les inconvénients qui pourraient en résulter.

Un spirituel député aurait dit, à ce sujet, qu'une armée qui vote devient une armée politique, ce dont on ne saurait trop se préserver en ce moment.

## Informations diverses.

La commission relative à la capitulation de Paris vient de se réunir. C'est la seule réunion de commission importante. L'interpellation Rouher n'a pas seulement absorbé deux séances, elle a suspendu les travaux intérieurs de l'Assemblée qui n'a été hier qu'une séance insignifiante.

Le gouvernement a rencontré, pour la composition du conseil de guerre de l'affaire Bazaine, des difficultés inattendues.

Il a donc dû retarder la publication du décret qui en devra désigner les membres.

La Commission qui s'occupe de la proposition de M. Voisin a réduit à 6 jours de prison et à 200 fr. d'amende au maximum les peines prononcées contre les individus qui se font héberger et nourrir dans les hôtels, auberges, restaurants, sachant qu'ils ne pourront pas payer.

Deux nouvelles recueillies hier dans la tribune diplomatique :

On disait que nos négociations avec l'Allemagne, à propos de la libération du territoire, subissaient en ce moment un temps d'arrêt, et que, malgré son désir et même ses réclamations, M. Thiers n'avait encore pu obtenir du comte d'Arnim aucune réponse, aucune indication faisant présager les intentions du cabinet de Berlin.

Il était aussi question d'une aggravation dans l'état de l'empereur Guillaume.

Ces deux informations s'expliquent l'une par l'autre.

Il paraît que le général Ladmirault a, lui aussi, préparé sans rien dire son petit projet de réorganisation militaire. Seulement le gouverneur de Paris ne l'a pas publié, et s'est contenté de soumettre son manuscrit au ministre de la guerre et à M. Thiers, qui l'étudient en ce moment.

Un grand meeting a dû avoir lieu le 24, à Genève, à l'occasion de l'anniversaire de la défaite de la Commune.

Un de nos amis nous enverra à ce sujet des renseignements très-circonstanciés, que

nous mettrons demain sous les yeux de nos lecteurs.

On assure que tous les condamnés du fort Boyard, parmi lesquels se trouvent Rochefort, Assy et Grousset, ont été embarqués le 22 sur la *Guerrière*, qui a dû partir le 23 pour la Nouvelle-Calédonie.

Le discours de M. Rouher va être imprimé et tiré à trois cent mille exemplaires.

Afin que la distribution soit plus vite effectuée, l'impression se fera simultanément à Paris, à Marseille et à Bordeaux.

Des épreuves ont été envoyées ce matin à des imprimeurs de ces trois villes, avec toutes les instructions nécessaires.

On sait que pour cette disposition il faut l'autorisation de la Chambre ; mais il paraît impossible que l'Assemblée, qui a ordonné l'affichage de l'acte d'accusation, refuse la distribution gratuite du plaidoyer.

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

Par décret en date du 17 courant, M. Blancart, sous-directeur des contributions indirectes à Saumur, a été nommé directeur à Annecy (Haute-Savoie).

En adressant à M. Blancart les félicitations que mérite son légitime avancement, les nombreux amis qu'il s'était faits à Saumur regretteront l'homme au caractère ferme, loyal et franc.

Le journal *l'Echo de l'Ouest* n'oubliera point non plus l'ami dévoué, toujours prêt à lui donner si généreusement l'appui de sa collaboration forte et solide, parce qu'elle s'appuyait sur la science et la foi du chrétien.

Par décision du ministre de la guerre, d'accord avec la commission de réorganisation militaire, le tirage au sort de la classe 1872 sera différé jusqu'au vote de la nouvelle loi.

Néanmoins, les jeunes gens appartenant à cette classe devront, conformément aux avis déjà publiés, se faire inscrire à leur mairie respective.

La Loire a atteint ce matin à l'échelle du pont Cessart à Saumur 2<sup>m</sup>,98. Pendant la nuit, elle n'avait crû que de 0<sup>m</sup>,03.

A une heure après midi, elle marquait 3<sup>m</sup>,05

Dimanche soir, dans le bas de la rue de la Coudre, à Angers, une vingtaine d'individus se sont rués sur une patrouille d'infanterie qui passait et ont cherché à la désarmer. Les soldats ayant résisté ont été assaillis à coups de pierres et de tessons de bouteilles. L'un d'eux a même été atteint à la main. Heureusement, la blessure est légère.

La générosité habituelle de nos soldats leur a fait dédaigner d'user de leurs armes pour se défendre contre ces misérables agresseurs.

Dix de ces individus ont été arrêtés.

Ce n'est pas tout, lundi soir, une sentinelle était grossièrement insultée par un frère et ami qui demandait qu'elle lui présentât les armes. Cet individu a été également arrêté.

On conçoit la rage des démocrates contre les défenseurs de l'ordre, mais il appartient aux honnêtes gens de flétrir ces faits honteux, et l'autorité ne saurait prendre des mesures trop sévères pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.

Monsieur le Rédacteur,

Les membres du bureau administratif de la Société d'Aide et de secours par le travail, désireux de faire connaître les services que rend dans notre ville cette institution, par les ressources qu'elle procure aux mères de famille qui, en dehors de leurs travaux du ménage, peuvent disposer de quelques heures, ainsi qu'aux ouvrières inoccupées, dans quelque condition qu'elles se trouvent, pourvu qu'elles offrent aux Dames directrices du travail et aux Dames du comité de patronage les garanties que ces Dames sont en droit d'exiger, vous prient de vouloir bien insérer dans votre journal la présente lettre, ainsi que l'extrait du compte-rendu à l'assemblée générale, qui a eu lieu le 14 avril dernier.

Cette publicité pourra convaincre les personnes qui ont bien voulu prendre part à cette bonne œuvre par leur souscription annuelle de la somme de cinq francs, que leur sacrifice n'est pas perdu.

Les administrateurs ont l'espoir que d'autres personnes voudront bien souscrire à cette association, dont la création remonte à plus de trente années, mais qui n'avait jamais rendu autant de services qu'actuellement.

Les Dames patronesses, dont le dévouement est grand, feront leur possible pour obtenir d'autres souscriptions, afin d'augmenter les ressources de la Société et faire encore plus de bien.

Extrait du compte-rendu de la séance  
du 14 avril dernier.

De l'exposé fait par M. le Trésorier pour

l'exercice clos le 31 décembre 1874, il résulte :

1° Qu'il a été payé, pour travaux de main-d'œuvre, une somme de 7,844 francs;

2° Que cette somme a été répartie entre 145 ouvrières, qui ont eu recours à la Société lorsque l'ouvrage des maisons de commerce de Saumur leur a fait défaut ;

3° Que plus des neuf dixièmes du travail exécuté a été fourni par des commerçants de Paris, Angers et autres villes; que cette circonstance est d'autant plus heureuse qu'elle ne fait qu'accroître les ressources offertes par les négociants de notre ville ;

4° Qu'enfin ces résultats ont été obtenus en faisant subir à la Société un déficit sur son capital de 300 francs seulement.

Les membres du bureau :

HENRI, curé de St-Nicolas, président;  
LECOY, CORNILLEAU, LÉON MORICET,  
FOUCHER-GILBERT, BESSON.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

## Dernier Courrier.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le courrier d'hier n'est pas arrivé à Paris. La voie était interrompue entre Vitoria et Salvatierra.

Une crise ministérielle s'était déclarée à Madrid.

Avant-hier le roi aurait eu une entrevue avec les présidents des deux Chambres et plusieurs personnages politiques; mais il n'y a encore rien de décidé pour la formation d'un nouveau ministère.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dimanche 26 mai 1872.

M. et M<sup>me</sup> LAUGIER.—M. EM. GOBY.

**La Maison sans enfants**, drame intime en 3 actes, du théâtre du Gymnase, par M. Dumanoir.

**Les Bijoux de la délivrance**, stances, dites par M. Laugier.

**Brutus, lâche César**, comédie vaudeville en 2 actes, du théâtre du Gymnase, par M. Rozier.

ORDRE : 1° Brutus; 2° Les Bijoux; 3° La Maison.

Le 1<sup>er</sup> tirage de l'édition in-8° de

**RABAGAS**

offerte tout entière gratuitement par

**PARIS-JOURNAL**

à ses abonnés de 6 mois étant épuisé, un retard de quelques jours sera apporté dans l'envoi des exemplaires qui n'ont pu encore être expédiés. — Cet envoi sera repris le 29 du mois courant.

Un an, 40 fr.; six mois, 22 fr.; trois mois, 12 fr.  
2, rue Favart, PARIS.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1526.—25 Mai 1872.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Correspondance d'Espagne. — Salon de 1872 (3<sup>e</sup> article). — L'incendiaire, nouvelle, par M. Charles Joliet (suite). — L'Exposition universelle de Lyon. — Chronique parlementaire. — Inauguration de la statue du cardinal Gousset, à Reims. — Le procès du maréchal Bazaine : la maison de l'avenue de Picardie. — Les Théâtres.

Gravures : Le plébiscite du 8 mai : paysans vaudois se rendant au scrutin. — Événements d'Espagne : agents carlistes recrutant des partisans; — Un bivouac d'insurgés carlistes. — Salon de 1872 : *La toilette du singe*, tableau de M. Beyle. — L'Exposition universelle de Lyon : vue générale de la ville de Lyon. — Salon de 1872 : *Janvier en Bretagne*, tableau de M. Bernier; — *Une ambuscade*, tableau de M. Delort. — Statue du cardinal Gousset, inaugurée dans l'église Saint-Thomas, le 14 mai 1872. — Le procès du maréchal Bazaine; Versailles : maison où est interné le maréchal pendant l'instruction. — Spécimen des gravures de *l'Illustration de la Mode*. — Échecs. — Rébus.

On lit dans *les Guêpes* d'Alphonse Karr, éditeur à Gilletta, à Nice :

« On vend partout sous le nom d'*huile de Nice*, à cause de sa légitime renommée, tous les mélanges possibles d'huiles de graines oléagineuses, — le tout au détriment et du goût et de la santé. « Il faut que l'industrie Niçoise amène le public à faire directement ses approvisionnements d'*huile d'olive* et qu'elle lui en facilite les moyens et par la publicité et par la vente au détail. »

La maison E. LAMBERT ET C<sup>o</sup>, DE NICE, la plus ancienne dans la spécialité, et dont les huiles sont des plus estimées, pratique les conseils de l'illustre écrivain.

Voici le prix courant de ladite maison, à laquelle nos lecteurs doivent s'adresser s'ils veulent avoir de la vraie et bonne huile d'olive.

Huile vierge — l'estagnon de	50 litres	fr. 125
d°	25 —	75
3 estagnons	10 —	90
Huile fine l'estagnon	50 —	100
d°	25 —	60
3 estagnons	10 —	75

Franco de port et d'emballage en gare de l'acheteur, paiement à 30 jours ou escompte 5/0/0 comptant.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 MAI 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55 40	»	15	»	»	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	902 50	»	»	2 50
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	78 75	»	»	»	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	625	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier	433 75	1	25	»
5 % Emprunt	87	»	»	»	»	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	920	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	»	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	445	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	214	»	»	»	»	»	»	Est, jouissance nov.	497 50	1	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	382 50	2	50	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	850	»	»	»
— 1865, 4 %	447 50	2	50	»	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	613 75	2	50	»
— 1869, 3 % t. payé.	274 75	1	50	»	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	993 75	»	»	6 25
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	232 75	»	»	»	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	83	»	»	2 56
— libéré	253 50	»	»	»	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	505	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3740	»	»	»	»	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. aodt.	680	»	»	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	690	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	496 25	»	»	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	30	»	»	1
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	445	»	»	»	»	»	»					

## GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	—	—	—
6 — 45 —	—	—	(s'arrête à Angers).
9 — 02 —	—	—	omnibus.
1 — 33 —	—	—	soir, —
4 — 13 —	—	—	express.
7 — 27 —	—	—	omnibus.

### DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	—	—	—
8 — 20 —	—	—	omnibus.
9 — 50 —	—	—	express.
12 — 38 —	—	—	omnibus.
4 — 44 —	—	—	soir, —
10 — 30 —	—	—	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

## VENTE

Aux enchères publiques,

Par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur,

1<sup>o</sup> Le dimanche 25 juin 1872, à midi, en la salle de la Mairie de la Fosse-de-Tigné (canton de Vihiers),

DE LA

## MÉTairie DES SAULÉS

Située à la Fosse-de-Tigné,

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, issues, terres labourables, prés et vignes, d'une contenance totale de 21 hectares 86 ares 20 centiares.

Cette métairie est affermée 4,400 francs.

Mise à prix.... 40,000 fr.

2<sup>o</sup> Le mardi 25 juin 1872, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur,

## 4<sup>o</sup> DU FOUR A CHAUX

De Sainte-Elisabeth,

Situé commune de Chenetulle-les-Tuffeaux,

Avec ses dépendances, terrains propres à l'extraction de la pierre calcaire et bois taillis, le tout d'une superficie d'environ 5 hectares 11 ares 88 centiares, et situé sur le bord de la Loire et de la route de Saumur

à Genes, près le bourg de Chenetulle-les-Tuffeaux.

Mise à prix.... 5,000 fr.

## 2<sup>o</sup> DE DIVERS MORCEAUX

De terres, prés, vignes et bois,

Situés communes de Saumur, Baugneux, Distré et Rou-Marson.

S'adresser, pour les renseignements : 1<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges; 2<sup>o</sup> à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur. (286)

## A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

## INSTITUT MATRIMONIAL

DE

FRANCE

Fondé par Madame de Saint-Just

Pour faciliter entre les familles honorables et opulentes les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social.

Dots depuis 100,000 francs jusqu'à plusieurs millions.

32, rue Maubeuge, 32, PARIS.

## CODE

DES

## USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.

## LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

## PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2

ne coûte, pour Paris et les Départements, que

40 FR.

tandis que les journaux semblables coûtent

64 FR.

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 francs :

1<sup>o</sup> PRIME, pour 15 francs franco :

L'UNIVERS ILLUSTRÉ. — Cette publication, l'une des plus recherchées parmi celles du même genre, donne chaque semaine une livraison contenant seize pages d'impression et huit ou dix magnifiques gravures. Les écrivains et les artistes les plus estimés sont les collaborateurs de ce journal.

2<sup>o</sup> PRIME, pour 7 francs franco :

LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus renommée des publications pittoresques; savoir : l'année courante pour 5 francs; un volume pour 2 francs, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection. Tout volume supplémentaire, 3 francs.

3<sup>o</sup> PRIME, pour 5 francs franco :

LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille.

Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste on recevra Paris-Journal pendant huit jours.